

GYM 2000 QUERQUEVILLE

AUTORISATION PARENTALE DROIT A L'IMAGE

Au cours de l'année à l'occasion de diverses manifestations (gala, compétitions...) et dans le cadre de sa communication de l'association par le biais de son Facebook et Instagram et du site Internet, ou d'article de presse, nous aurons besoin de photographier ou de filmer votre enfant.

Pour cela et comme l'exige la loi, il nous faut une autorisation parentale.

Je soussigné(e) :

accepte que mon enfant mineur :

Soit pris(e) en photo ou filmé(e) dans le cadre de manifestations du club et apparaisse :

- ☐ Sur le site internet du club,
- ☐ Le Facebook et Instagram du club (ils sont liés)
- ☐ La presse locale,
- ☐ Les Flyers du club...

Fait à

Le

Signature des 2 parents (Précédée de la mention manuscrite « Lu et
Approuvé »)

